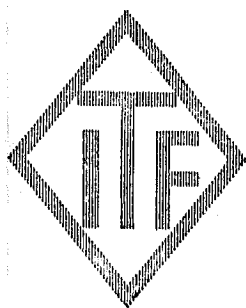


# FASCISME

ORGANE DE LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES OUVRIERS DU TRANSPORT  
PARAÎT TOUS LES QUINZE JOURS EN FRANÇAIS, ALLEMAND, ANGLAIS, SUÉDOIS, ESPAGNOL ET  
HOLLANDAIS ET EN PARTIE EN ESPÉRANTO. LE PRIX DE L'ABONNEMENT EST DE FL. 4.- PAR AN (ET  
DE FL. 2.- POUR LES MEMBRES DES ORGANISATIONS ADHÉRENTES À L'I.T.F. ET AUTRES ORGANISA-  
TIONS OUVRIÈRES). S'ADRESSER POUR LES ABONNEMENTS: VONDELSTRAAT 61, AMSTERDAM WEST

N° 4  
7e année

Amsterdam, le 18 février 1939.



Dumping allemand (I.T.F.) Le Dr. Oeltze von Lobenthal indi-  
que dans le "Deutscher Volkswirt" du 10  
février, qu'en cas de commandes destinées à l'exportation  
les industriels et entrepreneurs de transports allemands,  
ont le droit de payer des salaires inférieurs aux tarifs.  
L'indemnité pour heures supplémentaires n'aurait pas besoin  
d'être entièrement payée "lorsqu'il y a des commandes urgen-  
tes à exécuter pour l'étranger". L'offensive hitlérienne des  
exportations débute par des avilissements des salaires.

Contre la semaine de 60 heures. (I.T.F.) La résistance contre les heu-  
res de travail excessives se fait de plus  
en plus marquée en Allemagne. Dans les grands établissements de construc-  
tion d'avions, les Heinkelwerke à Oranienburg, près de Berlin, le chef  
d'entreprise dut, selon un renseignement du "Angriff" du 4 février, adres-  
ser dans une assemblée du personnel un avertissement à tous ceux qui "n'y  
regardent pas de si près pour ce qui est de leur devoir et aiment bien  
de temps à autre faire le lundi". On voit donc que les ouvriers de cette  
fabrique d'avions, qui pourtant relèvent de la loi martiale, ne se lais-  
sent pas priver, après les heures supplémentaires de toute une semaine, de  
la joie de dormir tout leur soul.

Un représentant du Directoire du Plan quadriennal a-manifes-  
tement sous l'impression de la résistance de plus en plus vive contre le  
régime des heures supplémentaires-- mis en garde la Commission de politi-  
que économique du parti national-socialiste, contre une prolongation in-  
considérée des heures de travail: "Très souvent on ne saurait physique-  
ment guère exiger davantage des ouvriers des industries fonctionnant à  
plein. En outre, une prolongation des heures de travail ne signifie pas  
nécessairement un rendement accru. Cela se comprend lorsqu'on pense au  
changement du rythme du travail. Bien que pour nous la question des heu-  
res de travail soit une question purement politique...il nous faut néan-  
moins, en examinant si la durée du travail doit oui ou non être prolongée,  
considérer si vraiment le rendement accru auquel on vise est réalisé ou  
bien si la prolongation des heures de travail fait plus de tort que de  
bien!"

Prolongation des heures de travail. (I.T.F.) Dans le "Ruhrarbeiter" (troi-  
sième numéro de février) le président  
de la Société minière de Gelsenkir-  
chen (la commu-  
nauté de travail de toutes les mines du Trust allemand de l'acier)

propose que la journée de travail soit de manière générale augmentée d'une demi-heure. Il ajoute cependant que "une alimentation suffisante est une condition préalable pour toute augmentation du rendement".

Les ouvriers allemands sont sous- (I.T.F.) Le médecin en chef de la cli-  
alimentés.----- nique pour ouvriers du sous-sol  
("Bergmannsheil") écrit dans le "Ruhr-  
arbeiter (3ème numéro de février 1939): "La question de l'alimentation  
de nos mineurs et autres ouvriers appelés à fournir un travail dur ne  
merite pas seulement mais exige d'être sérieusement considérée par tous  
les milieux de la population". "Un examen de ce que des travailleurs  
(accidentés avaient avec eux pour le casse-croûte a suscité chez nous de  
sérieuses préoccupations. Les graphiques du poids de nos très nombreux  
malades et blessés démontrent en outre que l'état n'améliore sensible-  
ment qu'en cas de nourriture familiale abondante (!) à laquelle s'ajou-  
tent des fortifiants".

Les malades sont contraints (I.T.F.) Ces derniers temps le nombre des  
de travailler.----- ouvriers et employés tombés malades est,  
extraordinairement élevé à Berlin--consé-  
quence du houspillage, des heures de travail trop longues et de l'alimen-  
tation insuffisante. Les Nazis berlinois, qui veulent empêcher des re-  
tards dans l'exécution des commandes pour le réarmement, se sont mis à  
traiter tous les travailleurs malades comme tricheurs et simulateurs et  
tâchent de les contraindre à poursuivre leur travail malgré leur état de  
santé. Les caisses d'assurance-maladie berlinoises ne paient plus d'in-  
demnité de maladie lorsqu'il y a moyen de s'y soustraire! Celui qui à  
Berlin se fait délivrer par la Caisse un certificat de maladie (qui coû-  
te en règle générale 25 pfennigs) reçoit en même temps un billet rouge  
où il lit l'avertissement suivant: "Jusqu'à nouvel ordre il faut, pour  
avoir droit à l'indemnité de maladie, faire confirmer la déclaration du  
médecin de la caisse par le médecin de confiance (contrôleur). C'est pour-  
quoi chaque assuré qui se porte malade est tenu de se présenter immédia-  
tement aux fins d'examen médical à la caisse entre 8 et 13 heures (le sa-  
medi entre 8 heures et midi)".

Celui qui est si malade qu'il ne saurait rester pendant des heu-  
res à attendre dans la salle d'attente bondée du médecin contrôleur nazi,  
ne peut plus maintenant à Berlin faire valoir des droits à l'indem-  
nité de maladie. Il se produit que des ouvriers ayant pendant des années  
payé leurs cotisations élevées à la Caisse, sont dupes; ils ne savent  
pas si, pour des jours où ils n'étaient pas en mesure de travailler ni de  
se présenter chez le médecin de confiance ils seront privés de tout se-  
cours ou si, par faveur l'indemnité de maladie leur sera payée ne fût-ce  
pour quelques jours.

Celui qui réussit encore à se traîner jusque chez le médecin  
de confiance de la Caisse, est déclaré\* "en bonne santé" ou tout au moins  
"en état de travailler". Les médecins de confiance, des caisses ont reçu  
l'instruction de rigoureusement contrôler les déclarations des médecins  
traitants des Caisses. Beaucoup d'entre ces médecins qui jusqu'ici pres-  
crivaient à leurs malades le repos voulu pour se rétablir, ne le feront  
plus que dans les cas les plus graves car ils ont lieu de craindre d'être  
cités devant le tribunal pour "fraude" si le fameux médecin contrô-  
leur de la Caisse déclare que leurs malades sont "en bonne santé".

Les travailleurs savent que bien des médecins de confiance traitent  
tous les malades comme des simulateurs et, selon les ordres reçus,  
les déclarent bien portant même contre leurs convictions. Beaucoup d'ou-  
vriers n'iront par conséquent plus du tout chez le docteur--jusqu'à ce  
qu'il soit trop tard, c'est-à-dire que la maladie négligée se soit aggra-  
vée à tel point qu'ils ne peuvent tout simplement plus travailler.  
\* pour peu que possible

Les femmes sont bonnes à tous (I.T.F.) Jusqu'ici les femmes ne pouvaient  
les travaux.----- dans les lamineries être employées qu'à  
des travaux de nettoyage et dans les gar-  
de-robe et cantines. Ces dispositions de protection des femmes ont été  
abrogées par les Nazis. Depuis le 1er janvier 1939, les femmes peuvent  
dans les lamineries allemandes être affectées à tous les genres de tra-  
vaux.

Les ouvrières allemandes doivent (I.T.F.) Dans l'Ordonnance collective  
porter de lourds fardeaux.----- pour l'industrie de la céramique, en-  
trée en vigueur en Allemagne de 20 jan-  
vier, le ministère allemand a fait stipuler de manière expresse que les  
ouvrières peuvent être affectées aux travaux les plus durs. Elles doivent

si on le leur ordonne, tourner des cassettes <sup>et</sup> même des boisseaux de plus de 19 cm. de diamètre; elles doivent couler des objets, même des plaques de plus de 30 cm. de diamètre; elles doivent transporter des charges lourdes: il n'y a plus aucune limitation du poids des fardeaux. Le ministère du travail justifie cette mesure en invoquant cyniquement "les disponibilités actuelles de main-d'oeuvre" ( Reichsarbeitsblatt, 5 janvier 1939). A une époque précisément où les ouvrières sont spécialement protégées, l'Allemagne nazie abroge la législation sociale de protection. (Voir "Fascisme" du 12 décembre 1936).

En Allemagne on a le droit de battre un apprenti.

(I.T.F.) Le tribunal prud'homme allemand a décrété à présent qu'il est permis de battre un appren-

ti. Le maître a le droit d'infliger une peine corporelle à son élève, même lorsque celui-ci n'est pas accueilli dans la famille du maître. Les apparences sont sauves par la réflexion: "Le droit de correction ne peut cependant être exercé que dans des buts pédagogiques; on devra s'abstenir de châtiments exagérés et inconvenants" (Frankfurter Zeitung" février 1939).

Toutefois de mauvais traitements d'apprentis ne donnent guère lieu à des sanctions en Allemagne nazie. Un patron petit armateur, naviguant sur les canaux d'Allemagne occidentale, qui avait fait subir de mauvais traitements à un mousse "pendant toute la durée de l'occupation de celui-ci", convaincu de "services prémédités", s'en tira -- ainsi lisons-nous dans le journal nazi "Arbeit und Staat" (N° de février 1939 -- avec la peine dérisoire d'une amende de 50 marks. Avec cela, les juges nazis avaient dû constater "qu'il ne s'agissait pas (chez cet armateur) de quelques excès isolés mais que les services découlaient d'une mentalité a-sociale et inconvenante".

En avril 1938, deux importantes lois sociales ont été promulguées en Allemagne, l'une sur le travail des enfants et des mineurs, l'autre sur une révision de la réglementation des heures de travail. Les deux lois devaient entrer en vigueur le 1er janvier 1939. Nous n'avons jusqu'ici rien écrit au sujet de ces lois voulant attendre les décrets réglant les modalités d'application. Ces décrets n'ont paru que le 12 décembre 1938 et depuis lors il ne s'est guère passé de semaine sans que paraissent des décrets complémentaires. Ainsi que c'est la coutume dans l'Allemagne des Nazis, les décrets abrogent les dispositions les plus importantes des lois.

Le travail des enfants en Allemagne.

(I.T.F.) Depuis quelques années, les plaintes du corps enseignant allemand quant à une insuffisance des progrès des élèves surme-

nés, augmentent. Les Jeunesses hitlériennes, l'organisation officielle des jeunes, exigent des enfants de dix ans déjà qu'ils fassent régulièrement des exercices sportifs (prémilitaires). Or, à côté de la classe et des devoirs scolaires, ceci signifie pour un enfant normal déjà un effort. Cet effort à lui seul ne suffit cependant pas à expliquer les plaintes des instituteurs. C'est que, en même temps, le travail des enfants a de nouveau augmenté. La censure a empêché la publication de détails précis sur l'ampleur du travail des enfants mais cela en dit long si le service de l'Inspection du travail est obligé de constater des plaintes au sujet d'une augmentation du travail des enfants et, des infractions à la loi.

Depuis 48 ans l'occupation d'enfants en âge de scolarité dans des établissements industriels est interdite en Allemagne; dans des cas exceptionnels seulement et avec l'autorisation des pouvoirs publics qui doivent délivrer une carte de travail, des enfants âgés d'au moins 12 ans pouvaient être occupés. Les dispositions légales sur la protection des enfants étaient toutefois toujours à nouveau été tournées. Ce n'est que par une collaboration régulière des fonctionnaires de l'Inspection du travail avec les permanents syndicaux et le corps enseignant, qu'on a graduellement pu obtenir que les lois sur la protection des enfants fussent en règle générale respectées. Par l'anéantissement des syndicats et la subordination des enseignants à la dictature du parti nazi, l'Inspection du travail a perdu ses principaux collaborateurs. Dans le Troisième Reich, par conséquent, il est bien plus souvent qu'autrefois porté atteinte à la législation de protection des enfants. Non seulement le travail illicite des enfants dans les industries où la main-d'oeuvre infantile ne bénéficie d'aucune protection, notamment l'agriculture et a augmenté mais aussi celui

le travail à domicile.

Toutefois, le surmenage des enfants compromet la santé des futures recrues. Le troisième Reich étant une grande caserne on aurait pu s'attendre à ce que la loi sur le travail des enfants qui vient d'entrer en vigueur apporte une amélioration sensible de la protection des enfants. Il n'en est hélas pas ainsi; l'Etat totalitaire ne s'est pas énergiquement servi de sa puissance pour protéger les enfants mais il s'est préoccupé de sauvegarder les intérêts de l'"économie". La loi sur le travail des enfants ne fait pas autre chose en première ligne que coordonner les dispositions dispersées jusqu'ici dans un grand nombre de lois. Toutefois ce groupement, en lui-même favorable, suit d'assez près le projet de loi sur la protection du salarié, élaboré dès 1928 et combattu par les syndicats à cause de l'insuffisance de ses dispositions.

La loi sur la main-d'oeuvre infantile n'est pas applicable à l'occupation d'enfants dans l'industrie à domicile, l'agriculture, la pêche et la navigation maritime bien que, dans leurs derniers rapports des fonctionnaires du service de l'Inspection du travail signalent le "surmenage d'enfants dans les travaux agricoles" (Soziale Praxis, N° du 18 mars 1938). Une grosse partie des enfants qui doivent travailler en Allemagne ne bénéficient donc d'aucune protection. Pour les établissements industriels, on se borne à l'interdiction de faire travailler des enfants de moins de 12 ans. Dans les entreprises familiales cependant on continue à pouvoir occuper des enfants ayant atteint l'âge de 10 ans. Les organisations syndicales avaient réclamé l'interdiction de faire travailler un enfant au-dessous de 12 ans, fût ce le propre enfant de l'employeur; elles n'existent plus. Il est vrai que le gouvernement nazi comprend que "dans l'intérêt de la santé publique et de la défense militaire du peuple allemand, il est nécessaire de faire bénéficier les propres enfants de la même protection que ceux d'autrui" (commentaire officiel à la loi sur le travail des enfants) mais cela ne l'empêche pas de permettre l'occupation dans des entreprises familiales, d'"enfants propres", à savoir enfants, petits-enfants, arrière petits-enfants, frères et soeurs, neveux et nièces du patron et de sa femme, lorsque ceux-ci ont au moins dix ans.

De même qu'autrefois, des limitations existent quant à l'occupation d'enfants étrangers (c'est-à-dire non apparentés) en âge de scolarité et âgés d'au moins 12 ans. Seulement, la liste des emplois interdits a été remplacée par une énumération des occupations admises. Les enfants non apparentés âgés de plus de 12 ans peuvent être occupés à de "légers travaux dans le commerce, la livraison de marchandises et à des travaux d'assistance dans les sports". Une simple ordonnance du cabinet nazi permet cependant d'étendre la série des occupations tolérées. On a même prévu la possibilité de quatre heures de "travaux d'assistance dans les sports" les dimanches et jours fériés bien que, dans leur dernier rapport annuel, des fonctionnaires du service de l'Inspection du travail aient signalé les cas de "surmenage d'enfants à la suite d'un accès de fatigue pour avoir ramassé des balles sur les terrains de sport" (Soziale Praxis, 15 mars 1938).

Les enfants de moins de 14 ans ayant terminé leurs classes -- étant entrés par exemple à l'école plus jeunes que l'âge normal -- pourront travailler 6 heures par jour; les heures de l'enseignement professionnel n'entrent pas dans le calcul de la durée du travail. Si ces enfants sont placés comme apprentis, ils devront travailler jusqu'à 48 heures par semaine. Les enfants qui doivent encore fréquenter l'école ne peuvent travailler qu'un maximum de deux heures (précédemment 3 heures) par jour entre 8 heures et 19 heures (précédemment 20 heures). Pendant les vacances 4 heures de travail peuvent être exigées par jour mais 15 jours au moins doivent être des jours de congé complet. Ces 15 jours de vacances peuvent toutefois être répartis sur toute l'année, de sorte que des enfants peuvent être obligés travailler pendant toutes leurs grandes vacances, si à Pâques et à Noël on leur laisse le nombre voulu de jours de liberté.

Les expériences des dernières années font craindre que les dispositions légales de protection de l'enfance soient désormais encore moins observées dans la pratique que ce n'était le cas jusqu'ici. Le recul des naissances pendant les années de la guerre et de l'après-guerre fait nettement sentir ses effets en Allemagne; on peut évaluer une baisse du nombre des enfants ayant terminé leurs classes de pas moins de 30 % pour la période allant de 1935 à 1947. Un gouvernement qui se rend compte de ses responsabilités devrait donc avec d'autant

plus de soin, veiller à protéger la jeunesse contre un excès de fatigue. A la place de cela, le Front allemand du Travail réclame à présent l'incorporation des écoliers dans la préparation de la défense nationale. Son président, le Dr. Ley, a proposé en effet que pendant la dernière année scolaire (c'est-à-dire à l'âge de 13 ans) les enfants travaillent dans des ateliers collectifs d'apprentissage (National-Zeitung, Essen, 31 octobre 1938). Il n'existe plus à l'heure qu'il est des organisations syndicales libres qui s'opposeraient à l'effort excessif exigé des enfants. Aucun syndicat ne peut plus contrôler le respect des lois de protection même insuffisantes et, dans les circonstances actuelles, les membres du corps enseignant n'ont plus assez de liberté de mouvement pour pouvoir intervenir en faveur des enfants exploités. Par la loi sur la protection de la main-d'oeuvre infantile, le puissant Etat "totalitaire" a sauvé les apparences; à part cela il lâche la bride. Pour les infractions à la loi, jusqu'ici passibles d'une amende maximum de 2.000 marks, il n'est plus prévu qu'une amende de 150 marks. Quand des travailleurs adultes luttent en Allemagne pour l'amélioration de leurs conditions de travail, on considère cela comme un acte de haute trahison qui est puni en conséquence, l'exploitation d'enfants par contre est traitée en bagatelle.

Il y a pire: les autorités nazies poussent à l'extension du travail des enfants. Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis la promulgation de la loi, que les autorités ordonnèrent que l'on ait "recours à des écoliers pour la récolte des légumineuses et pour l'éclaircissage des navets" (Kölnische Zeitung, du 16 juillet 1938). Un mois plus tard les instituteurs étaient contraints de se présenter, avec toute leur classe pour les travaux des champs. "Tous les membres du corps enseignant doivent, avec toute la jeunesse capable d'exécuter des travaux agricoles, se présenter en bloc au bureau de placement, de la main-d'oeuvre agricole"--ainsi disait une ordonnance d'un chef régional du parti nazi. Le nombre des enfants tombés malades ou blessés au dur labeur des champs était si grand que le ministre du Travail se vit dans l'obligation de décréter que tous les écoliers occupés pour aider à la moisson devaient être assurés contre la maladie et les accidents.

Depuis deux décades au moins, le nombre des enfants obligés de travailler n'a jamais été aussi élevé que depuis la mise en vigueur de la loi sur "la protection de la jeunesse" qui interdit "en principe" le travail des enfants.

Pénurie de logements et (I.T.F.) L'officiaux Institut allemand pour l'étude des conjonctures constate que un million et demi de familles allemandes ne disposent pas d'un logement à eux, que 900.000 demeures sont occupées à l'excès et que 400.000 maisons ne sont plus habitables mais doivent néanmoins être habitées.

On aurait en Allemagne un besoin immédiat de 2.800.000 nouvelles demeures; en Autriche et dans les régions sudètes il faudrait construire sans délai des dizaines de milliers de logements. On ne les construit pas.

Il est prétendu que pour la construction d'habitations ouvrières l'argent fait défaut et le fer et on affirme aussi qu'il n'y a pas d'ouvriers disponibles pour la construction de demeures. En 1938, il a été construit en Allemagne 40.000 habitations en moins qu'en 1937.

Dans tous les grands centres allemands toutefois, surgissent de grands édifices<sup>et</sup> ainsi que le constata Hitler, dans un discours fait le 11 décembre (voir Frankfurter Zeitung du 12 décembre 1938) les pouvoirs publics rivalisent à qui disposera du plus grand nombre de pièces: "Lorsqu'un office déclare: Nous avons 2.300 bureaux dans notre ministère... l'autre dit: Nous ne saurions nous tirer d'affaire avec moins de 2.600 pièces". Il y a vraiment en Allemagne pénurie de fer et de ciment, mais ce que le rearmement et les fortifications en laissent, est utilisé pour les fastueux immeubles du parti.

La construction du palais d'Hitler à Berlin d'un luxe tapé-à-l'oeil a occupé 7.000 ouvriers du bâtiment pendant huit mois consécutifs. Les frais de la construction et de l'installation de ce palais ont dû s'élever "suivant des évaluations prudentes d'experts à une somme qui se situe entre 250 et 300 millions de marks." (ainsi écrit le correspondant berlinois du sérieux quotidien "Nieuwe Rotterdamse Courant", dans le N° du 18 janvier 1939).

Pour les palais nazis, on sait trouver les ouvriers et on dépense des millions. Pour les logements ouvriers, on manque d'hommes et de matériaux!

plus de soin, veiller à protéger la jeunesse contre un excès de fatigue. A la place de cela, le Front allemand du Travail réclame à présent l'incorporation des écoliers dans la préparation de la défense nationale. Son président, le Dr. Ley, a proposé en effet que pendant la dernière année scolaire (c'est-à-dire à l'âge de 13 ans) les enfants travaillent dans des ateliers collectifs d'apprentissage (National-Zeitung, Essen, 31 octobre 1938). Il n'existe plus à l'heure qu'il est des organisations syndicales libres qui s'opposeraient à l'effort excessif exigé des enfants. Aucun syndicat ne peut plus contrôler le respect des lois de protection même insuffisantes et, dans les circonstances actuelles, les membres du corps enseignant n'ont plus assez de liberté de mouvement pour pouvoir intervenir en faveur des enfants exploités. Par la loi sur la protection de la main-d'oeuvre infantile, le puissant Etat "totalitaire" a sauvé les apparences; à part cela il lâche la bride. Pour les infractions à la loi, jusqu'ici passibles d'une amende maximum de 2.000 marks, il n'est plus prévu qu'une amende de 150 marks. Quand des travailleurs adultes luttent en Allemagne pour l'amélioration de leurs conditions de travail, on considère cela comme un acte de haute trahison qui est puni en conséquence, l'exploitation d'enfants par contre est traitée en bagatelle.

Il y a pire: les autorités nazies poussent à l'extension du travail des enfants. Trois mois ne s'étaient pas écoulés depuis la promulgation de la loi, que les autorités ordonnèrent que l'on ait "recours à des écoliers pour la récolte des légumineuses et pour l'éclaircissage des navets" (Kölnische Zeitung, du 16 juillet 1938). Un mois plus tard les instituteurs étaient contraints de se présenter, avec toute leur classe pour les travaux des champs. "Tous les membres du corps enseignant doivent, avec toute la jeunesse capable d'exécuter des travaux agricoles, se présenter en bloc au bureau de placement, de la main-d'oeuvre agricole"--ainsi disait une ordonnance d'un chef régional du parti nazi. Le nombre des enfants tombés malades ou blessés au dur labeur des champs était si grand que le ministre du Travail se vit dans l'obligation de décréter que tous les écoliers occupés pour aider à la moisson devaient être assurés contre la maladie et les accidents.

Depuis deux décades au moins, le nombre des enfants obligés de travailler n'a jamais été aussi élevé que depuis la mise en vigueur de la loi sur "la protection de la jeunesse" qui interdit "en principe" le travail des enfants.

Pénurie de logements et (I.T.F.) L'officieux Institut allemand pour l'étude des conjonctures constate que un million et demi de familles allemandes ne disposent pas d'un logement à eux, que 900.000 demeures sont occupées à l'excès et que 400.000 maisons ne sont plus habitables mais doivent néanmoins être habitées.

On aurait en Allemagne un besoin immédiat de 2.800.000 nouvelles demeures; en Autriche et dans les régions sudètes il faudrait construire sans délai des dizaines de milliers de logements. On ne les construit pas.

Il est prétendu que pour la construction d'habitations ouvrières l'argent fait défaut et le fer et on affirme aussi qu'il n'y a pas d'ouvriers disponibles pour la construction de demeures. En 1938, il a été construit en Allemagne 40.000 habitations en moins qu'en 1937.

Dans tous les grands centres allemands toutefois, surgissent de grands édifices et ainsi que le constata Hitler, dans un discours fait le 11 décembre (voir Frankfurter Zeitung du 12 décembre 1938) les pouvoirs publics rivalisent à qui disposera du plus grand nombre de pièces: "Lorsqu'un office déclare: Nous avons 2.300 bureaux dans notre ministère... l'autre dit: Nous ne saurions nous tirer d'affaire avec moins de 2.600 pièces". Il y a vraiment en Allemagne pénurie de fer et de ciment, mais ce que le rearmement et les fortifications en laissent, est utilisé pour les fastueux immeubles du parti.

La construction du palais d'Hitler à Berlin d'un luxe tapé-à-l'oeil a occupé 7.000 ouvriers du bâtiment pendant huit mois consécutifs. Les frais de la construction et de l'installation de ce palais ont dû s'élever "suivant des évaluations prudentes d'experts à une somme qui se situe entre 250 et 300 millions de marks." (ainsi écrit le correspondant berlinois du sérieux quotidien "Nieuwe Rotterdamse Courant", dans le N° du 18 janvier 1939).

Pour les palais nazis, on sait trouver les ouvriers et on dépense des millions. Pour les logements ouvriers, on manque d'hommes et de matériaux!

(Pour les rédactions: "Der künftige Wohnungs- und Siedlungsbau", supplément spécial (N°45) aux publications de l'Institut pour l'étude des conjonctures donne, pages 9,10,11 et 12 les chiffres cités par nous concernant les conditions de logement en Allemagne.)

Le pain quotidien. (I.T.F.) Sur le ton de suffisance qui lui est propre, Hitler a constaté, lors de l'ouverture du dernier congrès nazi: "Grâce aux mesures énergiques de notre concitoyen Göring, il a été possible, malgré les mauvaises récoltes des années passées, de commencer l'année nouvelle avec une importante réserve (de céréales). Ces réserves et l'abondante moisson de cette année, nous libéreront pour des années(!) de tout souci quant au ravitaillement. On peut dès à présent enterrer, comme une arme tout à fait inefficace, l'idée d'un blocus de l'Allemagne". Cette déclaration d'Hitler, lue le 6 septembre 1938 à Nuremberg, devait servir à endormir toute inquiétude dans le peuple allemand, Comme en 1914.....

Depuis les jours de septembre, où Hitler jouait avec la guerre, quelques mois se sont écoulés. Dans son discours du 30 janvier 1939, Hitler ne dit plus que l'Allemagne serait "pour des années libérée de tout souci quant au ravitaillement". Cette fois il dit: "Il nous faut exporter des marchandises pour pouvoir acheter des vivres. Cette obligation est la pire misère qui puisse frapper un peuple, c'est-à-dire le souci du pain quotidien".

Hitler avoue donc cette fois que l'Allemagne ne saurait supporter un blocus; elle possède--il est vrai--assez de canons, mais pas le pain pour nourrir les canonnières!

La communauté populaire nazie dans la pratique. (I.T.F.) "Tous les détaillants sont au courant de la décision qu'ils n'ont l'obligation de vendre les denrées dont il y a disette qu'aux clients fixes"--ainsi le périodique bi-mensuel "Der Aufbau", organe officiel du parti national-socialiste et du "front du travail dans le commerce et l'artisanat"--mais "il s'en faut de beaucoup que ces détaillants traitent le petit retraité et l'ouvrier au maigre salaire sur un pied d'égalité avec les autres clients. On ne peut hélas, constater que trop souvent qu'un bénéficiaire d'une rente, par exemple, demande dans une boucherie d'avoir quelques côtelettes de porc. On veut bien lui vendre de la viande, autant qu'il en voudra, mais pas de viande de porc, de même que s'était déjà le cas quelques jours auparavant. Avec cela, on voit dans cette même boucherie déposé sur le comptoir tout le stock en viande de porc, pesé et emballé en des paquets plus ou moins grands. Chaque paquet porte le nom du client auquel il est destiné, les noms des bons clients. s'entend. Si notre retraité demande si une fois on ne pourrait pas mettre son nom à lui sur un de ces paquets, un petit paquet seulement, car il ne saurait se permettre le luxe d'un grand, on lui répond: Nous n'avons pas assez de porc nous ne pouvons tout de même pas en fournir à tout le monde..... Les commerçants abusent de ce qu'ils n'ont besoin de servir certaines marchandises qu'à des clients réguliers, pour en faire une affaire de "couplement"--rendant la vente de l'article dont il y a disette dépendante du pouvoir d'achat du client...."

C'est là la communauté populaire des Nazis, dans la pratique. (Pour les rédactions: "Der Aufbau", le numéro de janvier 1939.-- Voir aussi "Fascisme" du 7 janvier 1939, pages 1/2).

Une année de croix gammée en Autriche. (I.T.F.) Afin de pouvoir plus facilement faire face à une certaine tension en Autriche, la dictature nazie a remplacé l'Autrichien Odilo Globocnik, jusqu'ici chef régional pour Vienne, par le Commissaire Bürckel. En assumant ses nouvelles fonctions le Commissaire d'Hitler, Bürckel a reconnu ouvertement (dans un discours fait le 4 février) que le niveau de vie a baissé en Autriche depuis l'entrée des troupes allemandes: "Je connais vos soucis....Les critiques se préoccupent des salaires et des prix, partant du niveau de vie. Je ne songe pas de vouloir même tenter d'affirmer que le niveau de vie s'est amélioré. Je ne le fais pas: 1°) parce que ce n'est pas vrai; 2°) parce que ce serait une stupidité." "Il nous faut (!) fabriquer des canons; c'est là un fait que nul ne peut ignorer. Ce fait cependant n'est pas de nature à relever le niveau de vie....L'âpreté au gain a fait monter les prix, elle se soucie davantage du porte-monnaie que du citoyen allemand! (Neues Wiener Tagblatt", 5 février 1939).

Les ouvriers des transports sous le fascisme.

"Incendies" à bord de navires allemands. (I.T.F.) Depuis quelques mois les renseignements au sujet d'incendies et d'explosions à bord de navires allemands s'accumulent. Parmi les marins allemands ils ont été vivement discutés. Un incendie dans la cargaison, né d'inflammation spontanée peut se produire sur chaque navire, mais l'accumulation de pareils incidents à bord de bâtiments allemands avait de quoi frapper. Sur bien des navires les marins contrôlent à présent la cargaison car ils n'ont aucune envie de suicide. Ce contrôle des marins est excessivement désagréable aux Nazis car des armes et des munitions allemandes sont importées en contrebande dans bien des pays. Après les transports à destination de l'Espagne franquiste, ce sont maintenant les transports d'armes et de munitions en Amérique du Sud. Récemment des mitrailleuses et des munitions, destinées aux groupements nazis de Sao Paulo ont été embarquées pour Rio et Santos, dissimulées dans des balles de houblon, ainsi annonce la "Schiffahrt", l'organe du groupement clandestin des travailleurs allemands des transports par eau. Il n'est pas étonnant qu'avec un pareil emballage, il y ait souvent de l'inflammation spontanée.

Afin de mener les marins sur une fausse piste, les Nazis ont à présent fait circuler le bruit que des marins et dockers de ports étrangers ont introduit en cachette des explosifs et machines infernales à bord de bâtiments allemands. De même qu'en 1933, lorsque les Nazis ayant incendié le Palais du Reichstag, accusaient les organisations ouvrières d'incendie volontaire, de même ils cherchent à présent à rendre les marins et dockers d'autres pays responsables des explosions sur les navires allemands! Ces calomnies n'ont pas eu le succès désiré car les marins allemands savent que dans la navigation maritime précisément la solidarité internationale n'est pas un vain mot. Ils savent que les marins et les ouvriers des ports haïssent les oppresseurs nazis mais aussi qu'aucun marin ou docker antifasciste se laisserait aller à des actes de terrorisme qui menaceraient la vie de marins allemands. Les marins et dockers antifascistes n'agissent jamais contre des marins allemands, mais luttent avec eux, côte à côte, dans le combat pour la liberté.

Nourriture insuffisante à bord de bateaux de pêche allemands. (I.T.F.) Les travailleurs de la grande pêche allemande ne sont qu'insuffisamment ravitaillés. Depuis longtemps, les marins pêcheurs se plaignent des rations de graisse insuffisantes. A présent le "Deutscher Seemann", l'organe mensuel de propagande nazie parmi les marins, doit lui-même confirmer que "les rations de graisse fournies à bord sont trop petites" de sorte que les membres de l'équipage doivent s'acheter "du lard, du saindoux et du beurre, mais aussi du café et du sucre... La nourriture est insuffisante". ("Der Deutsche Seemann" janvier 1939).

Dépression des salaires dans la navigation intérieure allemande. (I.T.F.) Dans la navigation sur l'Oder, le contrat collectif conclu en 1932 par le syndicat libre ainsi que le tarif des salaires, avili en novembre 1932, sont encore valables.... Il est caractéristique de la politique de salaires nazie que les armateurs n'ont besoin que de payer les bas salaires des mois d'hiver de la pire année de crise, malgré les bénéfices réalisés à la suite de la conjoncture des armements. Encore ces salaires, dévalorisés par la hausse du coût de la vie et rognés par force retenues, ne sont-ils pas respectés dans la pratique, ainsi qu'il ressort d'un procès devant le tribunal prud'hommal d'Oppeln. Un représentant des armateurs a déclaré devant ce tribunal, sans être démenti, que dans la navigation sur l'Oder il est la coutume générale de classer le personnel dans une catégorie trop basse et de le rétribuer en conséquence. Sur de petits vapeurs par exemple, "le patron n'est partout payé que comme timonier"; avec cela, une semaine après l'autre il touche un demi-jour de salaire de trop peu. (Voir "Arbeit und Staat" de février 1939).